

FICHE PRATIQUE

LE LISIBLE D'UNE FACTURE

La transition vers la facturation électronique révolutionne la façon dont les entreprises gèrent leurs transactions commerciales. Pour assurer une gestion efficace et conforme des documents financiers, il est essentiel de comprendre ce qu'implique le lisible d'une facture.



Qu'est-ce que le lisible d'une facture ?

Le lisible d'une facture, c'est simplement sa version électronique ou dématérialisée, généralement sous format PDF.

Contrairement aux données structurées envoyées pour la facture électronique, qui sont conçues pour être lues et traitées par des systèmes informatiques, le lisible est destiné à être consulté et lu par l'humain sur un appareil électronique. Il joue un rôle essentiel dans la conformité fiscale et la traçabilité des transactions commerciales.

Attention à ne pas confondre : **lisible** vs **lisibilité** !

Le lisible

fait spécifiquement référence à la disponibilité d'une version consultable de la facture.

La lisibilité

concerne la clarté et la facilité de lecture des informations présentées sur la facture.

Les 3 critères de conformité d'une facture électronique

Pour être conforme à la réglementation en vigueur, une facture doit respecter les critères suivants :

L'intégrité

la facture ne doit pas être modifiée tout le long de son traitement.

1

L'authenticité

l'identité de l'émetteur de la facture et les données doivent être certifiées.

2

La lisibilité

à tout moment, la facture doit être facilement lue et comprise tant par les systèmes informatiques que par les êtres humains.

3

En résumé, une facture doit être lisible, intangible, authentique et conservée pour servir de preuve documentaire de la transaction commerciale.

Dans le cadre de la facturation électronique, les plateformes de dématérialisation doivent être capables de transmettre un lisible des factures émises ou reçues pour le compte de l'entreprise.

BON À SAVOIR POUR LES ENTREPRISES

Un lisible n'a pas nécessairement besoin d'être émis à chaque transmission de facture électronique. Néanmoins, les entreprises assujetties doivent être en mesure de présenter un lisible des factures émises et reçues sur demande, notamment de la part des autorités fiscales.



Que faire si un client demande un lisible de la facture ?

Le client doit sélectionner une plateforme de dématérialisation partenaire qui lui fournira le document.

Avec les bonnes pratiques en place et une collaboration étroite avec les plateformes de dématérialisation, les entreprises peuvent naviguer avec succès dans le paysage de la facturation électronique, tout en répondant aux exigences réglementaires et aux demandes des clients.

Découvrir nos solutions

Source

Rejoignez-nous sur

